

Au Conseil Communal

Séance du 10 mai 2023

Le Conseil est convoqué pour 19 heures 30 précises : M. Steve Lambelet, Président, préside cette séance. Fonctionne en qualité de scrutateur : M. Dominique Jan. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité est remerciée de sa présence. Sont excusés : Mme Josephine Rapin, MM. Daniel Givel et Pierre-André Rapin. Le Président salue les autres personnes présentes dans la salle.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 mars 2023
3. Communications municipales
4. Information par M. le Préfet Olivier Piccard et le Service cantonal des communes sur les différents outils (motion, interpellation, etc) à disposition des membres du Conseil communal
5. Adoption de la révision du cahier des charges du/de la secrétaire du Conseil communal
6. Adoption de la révision du cahier des charges de l'huissier
7. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales
8. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

Communications

- Mme Méry Rüfenacht, vice-présidente, a participé à l'accueil des nouveaux citoyens durant lequel elle a expliqué le rôle du Conseil communal.
- Le Président a eu le plaisir de recevoir La Lyre pour la traditionnelle Diane de la Fête de mai.
- M. David Sanchez, indépendant, a été élu tacitement en qualité de municipal dès le 1^{er} juillet prochain, en remplacement de M. Bernard Coucet. Le Président lui adresse les félicitations du législatif et annonce qu'il sera assermenté lors de la séance du 24 juin prochain.
- Des adresses mails ont été créées pour le président (presidence.cc@corcelles.ch) et la secrétaire (secetaire.cc@corcelles.ch). Des comptes M365 seront à disposition de ces deux personnes pour le stockage de différentes données. Ces nouveaux outils permettront un meilleur suivi des informations.
- Le Bureau du Conseil a reçu deux dossiers de candidatures pour le poste de secrétaire. Le processus d'engagement se poursuit.

Correspondance

- En date du 1^{er} mai 2023, le Bureau a reçu la démission de M. Stéphane Galley, PLR, pour le 30 mai prochain.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 mars 2023

Suite à une remarque de M. Cyrille Roux concernant les chiffres du boucllement du préavis No 02/2022, renseignements ont été pris après la présente séance auprès de M. Pierre-André Rapin, excusé.

Le montant de fr. 2'968.90 est un dépassement du crédit accordé.

Cette précision étant notée, le procès-verbal de la séance du 8 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

3. Communications municipales

M. Olivier Cherbuin

- La première couche de bitume sur la chaussée « alpes » du giratoire du Bornalet sera posée mercredi 17 mai prochain. La chaussée sera ensuite remise totalement à la circulation.

4. Information par M. le Préfet Olivier Piccard et le Service cantonal des communes sur les différents outils (motion, interpellation, etc) à disposition des membres du Conseil communal

M. Steve Lambelet accueille et remercie M. le Préfet Olivier Piccard et Mme Joëlle Wernli, juriste au Service des communes.

Suite à leur présentation, les documents suivants seront envoyés par courriel aux membres du Conseil communal :

- Présentation du jour
- Guide pour les commissions de surveillance
- Lien internet vers le document Aide-mémoire pour les autorités.

Après un temps de questions-réponses, le Président remercie chaleureusement M. le Préfet Olivier Piccard et Mme Joëlle Wernli pour leur disponibilité et toutes les informations données. Ils quittent l'assemblée.

5. Adoption de la révision du cahier des charges du/de la secrétaire du Conseil communal

M. Alain Monney rappelle l'article 1a du règlement du Conseil communal qui stipule : « Toute désignation de personne, de statuts, de fonction ou de profession utilisée dans le présent règlement s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes. » Il demande dès lors de supprimer la double désignation dans le cahier des charges du secrétaire.

Le Président approuve cette proposition.

M. Cyril Jeunet demande de préciser la mention « site internet » au point 9.

M. Pascal Allenbach propose d'ajouter un point mentionnant que le secrétaire doit s'engager à suivre une formation ad'hoc pour cette fonction.

Le Président précise que la responsabilité des élections incombe au président en place et que des formations spécifiques ont lieu avant chaque élection. Le Président et la secrétaire y participent régulièrement.

M. Pierre-Yves Perrin n'est pas favorable à la proposition de M. Pascal Allenbach car si la personne pressentie pour cette tâche est compétente, elle n'aura pas besoin de suivre une formation supplémentaire.

M. Pascal Allenbach précise que sa proposition ne concerne pas uniquement les élections mais toutes les tâches de secrétariat du Conseil communal.

Le Président informe qu'il n'existe pas de formation spécifique pour les secrétaires de conseils communaux mais seulement pour les élections. Il n'est pas favorable à ajouter cette mention au cahier des charges.

Les corrections demandées par MM. Alain Monney et Cyril Jeunet sont prises en compte.

La révision du cahier des charges du secrétaire est adoptée à l'unanimité du Conseil communal.

6. Adoption de la révision du cahier des charges de l'huissier

Après les interventions de plusieurs conseillers, il est décidé de faire les modifications suivantes :

- Ligne 2 : « ...les activités de l'huissier, lequel est à disposition ... »
- Point d sous le titre Conseil communal : « Prendre part à l'organisation des agapes (mise en place, service, vaisselle, etc) : »
- Le titre Bureau est supprimé. Il est remplacé par le titre Commission suivi du texte : « Il reste à disposition des commissions, si nécessaire, pour toute demande particulière. Les demandes sont adressées au bureau ».

La révision du cahier des charges de l'huissier est adoptée à la majorité du Conseil communal.

7. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales

ASIPE – M. François Vessaz

Dans sa dernière séance, le Conseil intercommunal de l'ASIPE a adopté la révision de ses statuts à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

Au nom du parti socialiste et plus, M. Houcine Louati félicite M. David Sanchez pour son élection à la Municipalité.

M. Pascal Allenbach demande quand la séance d'information pour la route du Grand Chemin aura lieu.

M. Olivier Cherbuin lui répond qu'elle se déroulera dans le courant du mois de juin et que les bordiers recevront une invitation à y participer.

M. Mathieu Richard s'étonne de la fréquence de fermeture des terrains de foot et en demande les raisons.

M. Laurent Cosendai informe que c'est Mme Céline Pasche, employée au service de la voirie, qui est responsable de l'entretien des terrains de foot. Elle gère leur accès en fonction de l'état des pelouses et de la météo.

M. Damien Coucet rappelle que, lors de l'adhésion de la Commune au groupement forestier, il avait demandé que les sapins pour la Fête de mai soient mis à disposition gratuitement de la société de Jeunesse. Il demande que cette requête soit rappelée au Groupement.

M. François Vessaz quant à lui, s'étonne du peu de forains présents sur la place durant la Fête de mai. Il demande qui gère les emplacements.

Mme Ariane Baux Jaquemet informe que c'est M. Jean-François Pahud, secrétaire municipal qui est en contact avec les forains. Elle précise que depuis la construction du nouveau bâtiment administratif, il n'est plus possible d'accueillir trois manèges comme auparavant. Elle demandera plus d'information à M. Jean-François Pahud sur l'organisation des emplacements.

Mme Loyse Rapin demande à la Municipalité quel est son point de vue par rapport au projet d'arrosage en discussion pour la région.

Mme Ariane Baux Jaquemet répond que MM. Daniel Givel et Pierre-André Rapin ont participé à des séances d'information mais que la Municipalité n'a pas encore pris position sur ce projet à ce jour.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 heures 40.

Approuvé en séance du 21 juin 2023

Le Président 2022-2023 :



S. Lambelet

La Secrétaire :



F. Moll

